

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. JEAN BOURQUARD,
DEPUTE DU GROUPE PS, INTITULEE "ECHANGE D'APPRENTIS ENTRE LA SUISSE
ROMANDE ET LE QUEBEC ?" (N° 2860)**

La question aborde la présentation à la région du Québec des avantages du fonctionnement de la formation duale en Suisse. Il s'agit de décider si le Jura accepte de s'associer aux cinq autres cantons romands pour développer des échanges entre jeunes romands en formation duale et jeunes québécois.

Ces échanges doivent apporter au Québec une démonstration concrète de l'efficacité de notre formation duale pour aider les jeunes québécois à entrer sur le marché du travail.

Le Gouvernement jurassien est favorable à ces échanges, pour autant que les cinq autres cantons romands valident leur participation. Il va mandater le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) afin de prendre contact avec la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour réaliser un projet d'étude définissant les modalités de leur fonctionnement.

Au travers de celui-ci, le Gouvernement jurassien veut s'assurer que ces échanges entre jeunes apporteront une démonstration évidente de l'efficacité de la formation duale. Pour atteindre ce but, il va demander le renforcement des échanges avec la participation active des partenaires des apprentis, à savoir les employeurs, les maîtres d'apprentissage, voire d'autres intervenants qui seront identifiés dans l'étude. L'apport de ces partenaires permettra d'enrichir les points de vue, et de mettre en évidence des expériences concrètes de formations duales ayant facilité l'entrée sur le marché du travail de jeunes jurassiens et de jeunes romands.

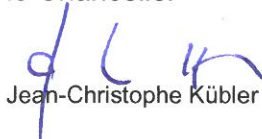
Le Gouvernement veut également mesurer l'impact financier de tels échanges pour en faire supporter les coûts au bénéficiaire. L'étude devra d'une part calculer les charges inhérentes à l'application sur le terrain d'un tel projet, mais d'autre part définir les contributeurs au financement.

Le CEJEF présentera au Gouvernement les résultats de l'étude initiale de faisabilité qui lui permettra de valider ou non sa participation.

Delémont, le 31 janvier 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler